

MÉMOIRE
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'OLÉODUC
DANS LE SECTEUR DU PARC D'OKA

Présenté à monsieur Michel Germain, président de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par Monique Dorion

Citoyenne de la région d'Oka et une des requérants de cette audience publique

30 septembre 2004

« NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, UN ENGAGEMENT », maxime accompagnée de photos d'enfants qui plantent des arbres, remplit bien la page-titre du rapport annuel 2003 de la compagnie Petro-Canada (copie annexée ou sur son site internet : <http://www.petro-canada.ca/fr/pdf/pc-rttc-03-000-f-f.pdf>). Petro-Canada est, semble-t-il, un des propriétaires de Pipelines Trans-Nord inc. qui présente ici son projet d'augmenter la capacité de son oléoduc dans le parc d'Oka. Cette très riche pétrolière a raté là une belle occasion de s'engager. Qu'en est-il de la responsabilité sociale des deux autres propriétaires, semble-t-il, Shell Canada et Esso l'Impériale? Pendant la période d'information de l'audience publique, je n'ai entendu à aucun moment cette intention de Pipelines Trans-Nord inc. de respecter un bien commun québécois : le parc national d'Oka. Au nom de leurs droits supposés acquis et au nom du seul objectif sacrosaint de la rentabilité économique, j'ai assisté à un très long débat juridique et technique qui pourrait enrichir des experts durant de longues années, si le projet était contesté.

Comme citoyenne de la région et comme usager du parc, je m'attendais à ce que Pipelines Trans-Nord inc. me démontre que tous les efforts ont été faits pour sortir l'oléoduc du parc ou pour trouver une solution qui ne touche pas aux installations existantes dans le parc, par exemple installer une station de pompage au début et à la fin du tracé dans le parc. Monsieur Mitch Glass, représentant de la compagnie, confirme, hélas, cette absence d'études: « *Essentially, what Trans-Northern did on the engineering of the design and looking at the assessments, there were essentially a fairly high level of design assessment done early in the project. I'm not aware of any documentation we may*

have to support that ... (DT5, lignes 701 à 703). Et monsieur Michel Germain, président de la Commission, de conclure : « *Donc, vous nous dites qu'il n'existe pas de documents sectoriels sur ces hypothèses de travail-là ...* » (DT5, lignes 709 et 710). Où sont-elles votre éthique et votre responsabilité sociale comme compagnie?

Ce que j'ai vu du côté des autorités gouvernementales qui doivent veiller à protéger nos ressources collectives rares et précieuses ne m'a pas plus réjouie. Monsieur Bernard Désorcy, chargé de projet au ministère des ressources naturelles, de la Faune et des Parcs disait de son ministre : « *... Monsieur Corbeil a été informé du projet et il ne nous a pas donné de contre-indications par rapport à ce projet-là. ... donc on présume que tout va bien ...* » (DT3, lignes 3268-3269 et 3273). Et monsieur Désorcy de poursuivre à une de mes questions (DT3, lignes 3309-3310) sur les motifs du changement de la *Loi sur les parcs* au mois de juin 2004: « *... et lorsqu'on s'est rendu compte que la meilleure solution était de déplacer l'emprise, on s'est rendu compte également, comme le ministre n'avait pas cette capacité-là, je l'ai expliqué tantôt avec la notion du cadastre, on avait la capacité sur la moitié. Donc, le ministre s'est doté de ces pouvoirs-là pour pouvoir donner suite à des modifications ou à des problèmes semblables ...* » (DT3, lignes 3320 à 3323). Et jusqu'où ce ministre est prêt à aller pour satisfaire de riches pétrolières ou d'autres compagnies semblables? ...

De plus, à une demande d'information de la Commission qui était « *La Loi sur les parcs telle qu'amendée en juin 2004 s'applique-t-elle au projet de Pipelines Trans-Nord inc., qui a été initié avant la modification de la loi?* » (DQ5), monsieur Désorcy a répondu par écrit: « *... Nous considérons que la Loi sur les parcs s'applique à cette situation et en ce sens, nous répondons oui à la question posée ...* » (DQ5.1). Aucune autre explication. Croit-il que les citoyens peuvent se contenter de si peu de précisions? Cette réponse fait montre de désinvolture et d'un manque de rigueur intellectuelle. Il y a de quoi s'interroger sur la volonté gouvernementale d'agir clairement et en toute transparence pour mener des projets qui ont un impact sur l'environnement. Où est-elle la volonté de nos élus et des fonctionnaires d'examiner avec des promoteurs toutes les possibilités pour protéger le bien commun sous leur gouverne?

Par rapport aux impacts cumulatifs des différents projets dans le parc d'Oka, je dois attendre jusques à quand les résultats des recherches? Peut-être après que tous ces projets auront été autorisés, et encore ... Au mois de janvier 2004, le Comité de citoyens Deux-Montagnes a déposé au ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, un document sur *La mine et l'usine de niobium Niocan inc. et le parc d'Oka* demandant des études indépendantes sur les impacts négatifs potentiels sur l'environnement et les écosystèmes du parc d'Oka (en annexe).

Aucune réponse. Ce document n'est pas le fruit d'experts; cependant, il jette les bases d'une réflexion essentielle de citoyens sur le parc d'Oka et sur sa protection. Certaines données techniques mériteraient d'être recalculées à la lumière de renseignements supplémentaires maintenant disponibles.

La MRC Deux-Montagnes a aussi adopté à l'unanimité une résolution en ce sens (en annexe). Aucune réponse. Des municipalités de la MRC ont appuyé cette demande avec des résolutions de leur conseil municipal respectif. Aucune réponse. Le comité de citoyens d'Oka et d'autres citoyens et organismes du milieu revendiquent depuis six ans ces études. On attend. On attend toujours. Monsieur Richard Rozon, directeur du parc national d'Oka souligne aussi l'absence de réponses : « ... Concernant le projet de la mine Niocan, nous au parc, on avait un certain nombre de préoccupations. Ces préoccupations ont été transmises, par l'intermédiaire de la FAPAQ, au ministère de l'environnement, qui les a prises en compte et qui va les analyser et aller chercher des réponses pour nous garantir ... » (DT5, lignes 606 à 609). On attend. Monsieur Pierre Dupuy, biologiste à Faune Québec attend aussi : « ... les éléments que j'ai comme éléments de réponse c'est que nos préoccupations en matière d'environnement ont été signifiées et qu'on attend les réponses ... » (DT5, lignes 1040-1041).

Monsieur le président de la Commission, comment pourrez-vous transmettre au ministre de l'Environnement un certain type d'informations de notre part, sinon que de dire qu'il y a une absence évidente d'informations et d'analyses à plusieurs niveaux découlant d'un manque de considération pour la nature et pour nos structures censées la protéger. Où se cachent l'éthique et la responsabilité sociale des promoteurs ainsi que de plusieurs représentants des autorités du gouvernement et d'organismes concernés? Pour ces raisons, **je ne vois pas sur quelles bases le ministre de l'Environnement peut autoriser un tel projet ou tout autre projet dans ce se secteur déjà sous pression.**

Références :

DT3 Séance d'audience publique tenue le 8 septembre 2004 à Oka, 92 pages

DT5 Séance d'audience publique tenue le 9 septembre 2004 en soirée à Oka, 70 pages

DQ5 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Question adressée au ministère des ressources naturelles de la Faune et des Parcs concernant la *Loi sur les parcs* amendée en juin 2004, 22 septembre 2004, 1 page.

DQ5.1 Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Réponse au document DQ5, 23 septembre 2004, 1 page.